

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1303/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du 1^{er} degré pour l'année scolaire 1973-1974 dans les écoles du cercle de Dikhil.

n° 73-1303/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

25 août 1973

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1973

Date du numéro

10 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184/7e L susvisée et chargée du recrutement des enfants à inscrire dans les classes d'initiation des écoles presse publiques du cercle de Dikhil est constituée comme suit : Président M. le commandant de cercle de Dikhil Membres MM. le directeur de l'école de Dikhil Witt Moussa, chef de village Wabbéri Oufane, chef de Village 2 Hassan Awad, représentant les parents d'élèves a de 1 école de le directeur de l'école d'AsEyla Ali Ismaël, chef de village Ali Mohamed Loïta, notable Loïta Ougoure, représentant les parents d'élèves le directeur de l'école de Gorabous a Art. 2. — La commission ainsi constituée se réunira à la date et au lieu fixés par son président, pour examiner les dossiers des candidats. Art. 3. — A l'issue de ses travaux, la commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : — Ecole d'As-Eyla : 20 à 25 élèves a -Ecole de Yoboki : en fonction des possibilités d'accueil — Ecole de Gorabous : en fonction des possibilités d'accueil